

Soirée de l'entreprise – Mardi 12 juin 2018

Compte rendu : Le financement de vos projets : toutes les solutions qui s'offrent à vous.

Soirée à l'initiative de **M. ROCHET**, Président de la Communauté de communes du Val d'Amour et de **M. ROUGEAUX**, vice-président en charge de l'économie et du tourisme
9 entreprises participantes

Merci pour la participation des intervenants :

Monsieur Paul JANSON Président d'Initiative Dole Territoires

Monsieur Gérard BOURGEOIS du Crédit Agricole de Franche-Comté.

Ouverture de la soirée

La soirée débute par un tour de table des participants.



Il est précisé que cette soirée de l'entreprise est organisée dans le cadre du projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) initié par la collectivité en avril 2016.

Le choix de la thématique est le fruit d'échanges que la collectivité a nourri avec les entreprises du territoire et du diagnostic socio-économique réalisé en amont du projet.

Initiative Dole Territoire

Présentation de l'association

Fondé en 1985, Initiative France est le 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise regroupant 223 plateformes locales couvrant l'ensemble du territoire français.

Deux associations membres du réseau Initiative France sont présentes sur le Département du Jura :

- A Lons le Saunier – Initiative Jura
- A Dole – Initiative Dole Territoires

Missions : Accompagner et financer les entrepreneurs

- Expertise initiale pour consolider le projet : Reprise de l'ensemble du projet avec l'entrepreneur, analyse des points forts et des points de vigilances pour préparer à la demande de financement.
- Aide à concrétiser le projet via le prêt d'honneur et accompagnement dans la mobilisation de dispositifs financiers publics complémentaires.

- Validation du projet par un comité d'agrément.
- Accompagnement pour pérenniser l'entreprise. Initiative Dole territoire permet à l'entreprise d'intégrer un réseau d'entrepreneurs et de partenaires et de pouvoir échanger sur les affaires, les difficultés rencontrées, les bonnes idées via le **Club d'entrepreneur**
 - ➔ L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs se poursuit jusqu'au remboursement du prêt, pendant 3 à 5 ans
 - ➔ Les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un parrainage de la part d'autres chefs d'entreprises ou de cadres.
 - ➔ Gratuité des services

Dispositifs

Prêt d'honneur Création – reprise / Croissance

Il s'agit d'un soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt. Le prêt d'honneur a pour objet de financer des investissements et / ou de fond de roulement.

- ➔ Ce dispositif permet de faire un effet levier sur un prêt bancaire
- ➔ Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie
- ➔ La plateforme travaille avec toutes les banques

	Création / reprise	Croissance
Bénéficiaires	Tout porteur de projet de création ou reprise Tout créateur ou repreneur	Tout chef d'entreprise immatriculé dans le Jura porteur d'un projet de croissance
Montant	8 000€ en moyenne	25% du montant HT de l'investissement (limité à 45 000€)
Durée	2 à 5 ans	2 à 5 ans
Remboursement	Trimestriel, différé de 6 mois maximum	Trimestriel, différé de 9 mois maximum

Prêt à taux zéro PTZ

Il s'agit d'un prêt d'honneur accordé aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont difficilement accès aux prêts bancaires et qui ont un faible apport financier personnel.

Avance remboursable ARDEA création –reprise / Croissance / Investissement

Initiative Dole Territoires est prescripteur du dispositif régional ARDEA.

Il s'agit d'avance remboursable sans intérêt ni garantie qui peuvent permettre de faire levier sur un prêt bancaire.

- ➔ **Les demandes au dispositif ARDEA doivent se faire avant tout commencement d'exécution du projet**

Prime à la création reprise dans les territoires fragilisés

Initiative Dole Territoires est prescripteur de ce dispositif qui est régional.

Ce dispositif s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi vivant dans une Zone de Revitalisation Rurale ou au sein des quartiers Politique de la ville, qui crée ou reprenne une entreprise en région Bourgogne Franche-Comté.

Il s'agit d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000€

Initiative Dole Territoire c'est également :

- Un accompagnement et des rencontres avec d'autres chefs d'entreprises,
- Des parrainages de la part d'autres chefs d'entreprises ou de cadre,
- Un réseau d'entrepreneurs et de banquiers, comptables,...
- Des petits déjeuners sur différentes thématiques,
- La sensibilisation des jeunes sur la création d'entreprise.

Contact :

Nadège DEROUILLAC

Centre d'Activités Nouvelles – 210 avenue de Verdun – 39100 DOLE

Tél : 03.84.82.88.92 / Fax : 03.84.82.88.89

Mail : nderouillac@initiative-doleterritoires.com

Site : www.initiative-doleterritoires.com

Présentation par le Crédit Agricole de Franche-Comté

Présenter son projet à son banquier

Cette première présentation a vocation à montrer comment un dossier de demande de crédit déposé dans une banque est analysé par les banquiers.

Contrairement aux idées reçues, le financement du projet n'est pas la première chose qui est examinée dans un dossier.

→ Il est important d'avoir un réel argumentaire vis-à-vis de son projet, ce qui va être étudié dans un premier temps c'est une personnalité, l'intérêt que vous avez pour votre projet.

Dans un premier temps, c'est **l'approche économique** du projet qui va être étudiée, elle s'articule autour de 3 axes principaux :

1. Le dirigeant

Il s'agit d'une part de vérifier la stabilité de « l'homme clef du dossier » (expérience, motivation, environnement familial) mais également le contexte juridique du projet qui doit être bien réfléchi en amont du dépôt de dossier en banque (à savoir quel statut juridique va avoir son entreprise).

2. L'activité et les produits

Seront analysés les choix stratégiques de la future entreprise (type de produits, prix, distribution, promotion des produits,...), ses clients (les délais de paiement ne seront pas les mêmes si le client est un privé ou si il s'agit d'une collectivité), les fournisseurs (combien, délai de paiement,...) et les stocks (délais de rotation, normes). De même seront analysés le marché sur lequel l'entreprise se positionnera ainsi que la concurrence et la réglementation à laquelle l'entreprise devra répondre, surtout dans le cas d'une création (environnement, règles sanitaires,...).

3. Les Moyens

Il s'agit des moyens humains (nombre, qualification et motivation des futurs salariés) et des outils prévus (les locaux, le matériel,...).

➔ **A ce stade, pour beaucoup de dossier, la banque sait déjà si le projet doit être retravaillé ou s'il peut passer à l'étape suivante**

Une fois l'approche économique étudiée, c'est **l'approche financière** du projet qui va être passé à la loupe. Il s'agit de la traduction chiffrée de l'approche économique, elle s'articule en 3 étapes.

1. **Le plan de financement** qui va permettre d'opposer les besoins (investissement, stocks, frais,...) aux ressources (apport, subvention, avances remboursables,...).
2. **Le compte de résultat** qui va permettre de définir la rentabilité du projet
3. **Le cycle d'exploitation** qui concerne toutes les étapes de l'activité de l'entreprise. Il débute au moment de l'arrivée de la matière première et prend fin au moment où les produits sont payés. Le cycle d'exploitation va être différent pour chaque entreprise puisqu'il dépend des clients, des stocks mais aussi des fournisseurs.

➔ **Si l'approche économique et l'approche financière sont validées, le financement du projet sera examiné. Cette étape permet de regarder comment l'entreprise fonctionne.**

Le financement va répondre à deux besoins indépendants et complémentaires :

1. **Le financement des investissements** qui se traduit par :
 - a. un crédit classique (cf diaporama ci-joint)
 - b. ou un crédit-bail qui fonctionne comme un crédit classique sauf que l'entreprise n'est pas propriétaire du bien, elle va louer le bien (véhicule ou mur professionnel) et donc payer des loyers.
 - Une étude économique et financière va être nécessaire pour un crédit-bail, il est conseillé de se faire aider par une structure d'accompagnement (type expert-comptable).
 - Lors d'un crédit-bail, la taxe foncière est payée par le propriétaire (en l'occurrence la banque), elle est généralement intégrée dans les loyers.

2. Le financement du cycle d'exploitation

Le financement du cycle d'exploitation devient nécessaire lorsqu'il y a un décalage entre les entrées et les sorties.

Conclusion : les modes financements possibles d'un projet

- Autofinancement (en numéraire ou en nature)
 - Financement par un prêt bancaire classique
 - Par un crédit vendeur pour partie du prix (c'est-à-dire que le vendeur accompagne pour partie le projet et reçoit un apport mensuel)
 - Par des prêts bonifiés (type NACRE, prêt d'honneur,...)
 - Par des aides publiques (uniquement Conseil Régional qui a la compétence développement économique)
- ➔ Pour terminer cette partie, le Crédit Agricole Franche-Comté présente rapidement son prêt coup de pouce qui va s'ajouter à l'apport personnel du projet. Ce dispositif va permettre de pallier au manque d'apport du créateur, sans se substituer au prêt bancaire traditionnel.

L'accompagnement de la Communauté de communes du Val d'Amour.

La loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de république (loi NOTRE) redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Les rôles en matière de développement économique sont répartis entre :

- La région : définition des orientations en matière de développement économique et aides directes aux entreprises,
- Les Communautés de communes : aide à l'immobilier d'entreprise et promotion touristique.

Il est possible de créer des passerelles entre ces deux collectivités via des conventions de partenariat.

Les aides à l'immobilier d'entreprise

La CCVA a signé une convention avec la Région pour permettre aux entreprises de son territoire d'avoir également accès aux aides régionales.

Ces aides peuvent concerner :

- Travaux de construction,
- acquisition de terrain,
- extension de bâtiment,
- travaux de rénovation (pour les hébergements touristiques).

Les autres accompagnements aux entreprises

La Communauté de communes propose différents services aux entreprises de son territoire.

- Guichet d'accueil des entreprises pour simplifier l'accès aux différents organismes qui s'occupe des entreprises.

→ Permet d'assurer le relais entre les demandes des entreprises et l'organisme qui propose le service adapté.

- Les soirées des entreprises pour permettre aux entreprises d'avoir des informations sur les sujets qui les intéressent.

→ N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins

- Le recrutement saisonnier

→ Pour les entreprises concernées par la saisonnalité, la communauté de communes organise un forum de recrutement saisonnier au printemps.

Contact :

Charlotte GROSS

52, grande rue – 39380 CHAMBALY

Tél : 03.84.51.85.94 / Portable : 06.38.79.47.79

Mail : charlotte.gross@valdamour.com

Site : www.valdamour.com